

Les droits de l'enfant limogés !

Au moment où la France s'apprête à célébrer les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE),

Alors que le comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'est satisfait du renforcement du rôle du Défenseur des enfants et qu'il recommande à la France de le conforter dans ses missions instituées par les lois de la République,

Le Gouvernement projette la fin du Défenseur des enfants.

L'UNASEA s'indigne de la suppression de cette institution autonome et spécifique, reconnue par tous, marquant ainsi un coup d'arrêt à la politique de défense et de promotion des droits de l'enfant.

Malgré les pouvoirs annoncés d'un nouveau « super Défenseur des droits », qui engloberait les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité, l'UNASEA ne se laissera pas abuser !

L'UNASEA exige le maintien du Défenseur des enfants, en tant qu'institution spécifique, indépendante, visible, accessible, réactive, utile et pédagogique pour tous.

En effet, l'expérience a démontré que la création de cette institution, en juin 2000, a fortement contribué à faire progresser la connaissance, l'apprentissage et l'exercice des droits de l'enfant en France.

Supprimer cette institution, c'est supprimer les garanties de promotion et de mise en œuvre de ces droits, c'est faire régresser la cause de l'enfance dans notre pays.

L'UNASEA demande solennellement que le Gouvernement renonce à ce projet.

Contact : Michel FRANZA / Fabienne QUIRIAU

Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

118, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

Tél : 01 45 83 50 60 - Fax 01 45 83 80 36 / Email : direction@unasea.org